



Bulletin Officiel

N° 5414 Lundi 07 Août 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATL SUBORDONNE 2017 » 2-7

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2017-1 » 8-10

COMMUNIQUEES

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCPR ESSOR FUND 11

ANAVA SEED FUND 11

AGREMENT DE DELEGATION DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE

MENA CAPITAL PARTNERS 11

AGREMENT DE RESPONSABLE DU CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE

FLAT6LABS TUNISIA 11

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

STEG INTERNATIONAL SERVICES 12

LLOYD TUNISIEN S.A 13

SIPHAT 14

INFORMATIONS POST AGO

ARAB INTERNATIONAL LEASE – AIL - 15-19

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

ELECTROSTAR 20

COURBE DES TAUX

21

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

22-23

ANNEXE I

Liste indicative des sociétés & organismes faisant appel public à l'épargne

ANNEXE II

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETES AU 30 JUIN 2017

- SICAV ENTREPRISE
- TUNISIE SICAV
- UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/07/2017. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017, pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
« ATL SUBORDONNE 2017 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease réunie le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **23/05/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 20 millions de dinars et a également donné pouvoir à la direction générale d'en fixer les conditions d'émission et de remboursement.

A cet effet, le Directeur Général de l'ATL a arrêté les conditions d'émission de l'emprunt «ATL SUBORDONNE 2017 » sur une durée de **7 ans dont deux ans de grâce** au taux fixe de **7,90%**.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

Le montant nominal du présent emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est de 20 millions de dinars, divisé en 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/07/2017** et clôturées au plus tard le **16/10/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **26/10/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/07/2017** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission :

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cet emprunt obligataire subordonné permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'Arab Tunisian Lease a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 295 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 90 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions de dinars objet du présent emprunt), 61,3 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cashflow de la société.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « ATL Subordonné 2017 »

La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (AFC- Intermédiaire en bourse).

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/10/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **16/10/2017**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **7,90%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Suite -

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la troisième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **16/10/2024**.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 16 octobre de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le 16/10/2018.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 16/10/2020.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,90%.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

▪ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce.

▪ **Durée de vie moyenne**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations du présent emprunt.

▪ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations du présent emprunt est de 4,265 années.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30 juin 2017 sous le numéro 17-002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- Suite -

Maintien de l'emprunt à son rang : l'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **06/07/2017**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 »

Notation de la société:

L'agence de notation Fitch Ratings a abaissé en date du **6 Avril 2017** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : abaissée de 'BBB(tun)' à 'BBB-(tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : abaissée de BBB (tun) à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : abaissée de BB à BB- (tun).

En date du **9 juin 2017**, Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : confirmé à BBB- (tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : confirmé à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : relevée de BB- à BB (tun).

Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

- Suite -

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le nombre de titres souscrits.

Marché des titres : Au 30/06/2017, Il existe 13 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites à l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques lié aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

▪ **Nature du titre**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »).

▪ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- Suite -

▪ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **10/07/2017** sous le n°**17-0973**, du document de référence « ATL 2017 » enregistré auprès du CMF en date du **30/06/2017** sous le n°**17-002**, des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au 2^{ème} trimestre 2017 pour tout placement sollicité après le 20/07/2017, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre 2017 pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaires en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/07/2017.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 31/08/2017.

Les indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 20/10/2017.

AVIS DE SOCIETES

Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne

ARAB INTERNATIONAL LEASE -AIL-
Siège social : 11 Hédi Naira - 1001 Tunis –

**Emission d'un Emprunt Obligataire
« AIL 2017-1 »
Sans recours à l'appel public à l'épargne**

1. Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le 06 juin 2016 a autorisé l'émission d'un Emprunt Obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 30 millions de dinars au cours de l'année 2017, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions d'émission et de fixer le montant et la date d'émission de chaque tranche et effectuer toutes les formalités nécessaire à son émission.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de l'AIL, s'est réuni le 20 juillet 2017 et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 10 millions de dinars, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

DUREE	TAUX D'INTERET	AMORTISSEMENT ANNUEL
5 ans	8% brut l'an	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

2. Renseignements relatifs à l'émission

✓ **Montant :**

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 10 millions de dinars divisé en 100 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire «AIL 2017-1» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

✓ **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **1^{er} août 2017** auprès de la SCIF, Intermédiaire en Bourse, et seront clôturées au plus tard le **31 août 2017**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 10 millions de dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis, soit un maximum de 100 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31 août 2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ **But de l'émission**

L'AIL a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme, et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

3. Caractéristiques des titres émis :

- **Dénomination de l'Emprunt :** « AIL 2017-1 »
- **Nature des Titres :** Titres de créance.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.

- Suite -

- **Forme des Titres** : Nominatives.
- **Catégorie des Titres** : Ordinaire.
- **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.
- **Prix de souscription et Prix d'émission et modalité de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en Intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31 août 2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31 août 2017**.
- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe : Taux annuel brut de 8% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **31 août 2022**.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **31 août** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **31 août 2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31 août 2018**.

- **Taux de rendement actuariel:**

- ✓ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 8% l'an.

Durée totale, Durée de vie moyenne et Duration de l'emprunt

- ✓ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt « AIL 2017-01 » est de **3 ans**.

- ✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations de cet emprunt est égale à **2,720 années**.

- ✓ **Mode de placement :**

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

- Suite -

✓ **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

✓ **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « AIL 2017-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF- intermédiaire en bourse.**

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier la quantité d'obligations y afférente.

✓ **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

✓ **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

COMMUNIQUES

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 27 juillet 2017, d'agrèer les fonds suivants :

FCPR ESSOR FUND

Fonds Commun de Placement à Risque
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège Social : Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray
- Cité des sciences 1004 - El Menzah IV.

La société STB Manager et la Société Tunisienne de Banque (STB) ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 juillet 2017, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque, dénommé « FCPR ESSOR FUND » d'un montant de 10 000 000 dinars divisé en 10 000 parts de 1 000 dinars chacune.

2017 - AS - 51923

ANAVA SEED FUND

Fonds d'Amorçage
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège Social : 15, Avenue de Carthage, Tunis

Flat6Labs Tunisia et Amen Bank ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 juillet 2017, pour la création d'un Fonds d'Amorçage dénommé « ANAVA SEED FUND » d'un montant de 20 000 000 dinars.

2017 - AS - 5194

AGREMENT DE DELEGATION DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 27 juillet 2017, d'agrèer la désignation de l'intermédiaire en bourse « Mena Capital Partners » (MCP) en tant que délégué administratif et comptable de la société de gestion « MCP Gestion ».

2017 - AS - 5195

AGREMENT DE RESPONSABLE DU CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 27 juillet 2017, d'agrèer l'externalisation de la fonction du contrôle de la conformité et du contrôle interne au sein de la société de gestion « Flat6Labs Tunisia » au profit du cabinet « MS Louzir » représenté par Monsieur Mohamed Louzir.

2017 - AS - 5196

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

STEG International Services

Siège social : Centre Urbain Nord, Imm Assurances Salim, Bloc B, 1082 Menzah Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société STEG INTERNATIONAL SERVICES sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 18 Août 2017 à 9H00 au Siège de STEG-IS, sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Assurances Salim, Parcelle B5, 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Nomination de nouveaux administrateurs.
- 2- Lecture et Approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2016.
- 3 - Lecture des Rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes relatifs aux Etats Financiers arrêtés au 31/12/2016.
- 4 - Approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice 2016.
- 5 - Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 6 - Quitus aux Administrateurs pour la Gestion de l'exercice 2016.
- 7 - Affectation du Résultat de l'exercice 2016.
- 8 - Allocation des jetons de présence.
- 9 - Questions diverses

Les documents concernant cette assemblée sont à la disposition des Actionnaires au Siège Social de STEG-IS durant le délai légal.

AVIS DE SOCIETES

Assemblée Générale Ordinaire

**La Société Tunisienne d'Assurance "Lloyd Tunisien" SA
Siège social : Avenue Tahar Haddad, Immeuble Lloyd
Les Berges du Lac, 1053 Tunis**

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurance « LLOYD TUNISIEN » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour le Jeudi 10 Août 2017 à 10 H, au siège social ; Avenue Tahar Haddad-Les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. La ratification des modalités et délai de convocation .
2. Lecture et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2016.
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2016.
4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2016.
5. Affectation des résultats.
6. Quitus aux Administrateurs.

بلاغ الشركات

الجلسة العامة العادية

الشركة التونسية للصناعات الصيدلية

المقر الاجتماعي: فندق الشوشة - 2013 بن عروس

تعلم الشركة التونسية للصناعات الصيدلية مساهميها الكرام بلانعقاد الجلسة العامة العادية يوم 17 أوت 2017 على الساعة 10 صباحا بمقر المعهد العربي لرؤساء المؤسسات (دار المؤسسة) الكائن بشارع بحيرة تركانة ضفاف البحيرة 1053 تونس.

حدد جدول أعمال اجتماع الجلسة العامة العادية لتصرف 2016 كالتالي :

- 1 - تلاوة تقرير مجلس الإدارة حول تصرف سنة 2016 و المصادقة عليه.
- 2 - تلاوة تقارير مراقب الحسابات حول القوائم المالية للشركة لسنة 2016.
- 3 - المصادقة على القوائم المالية للشركة لسنة 2016.
- 4 - تبرئة ذمة المتصرفين.
- 5 - تخصيص النتائج.
- 6 - المصادقة على تسمية أعضاء بمجلس إدارة الشركة.
- 7 - إسناد منح الحضور عن سنة 2016 لأعضاء مجلس الإدارة.

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

ARAB INTERNATIONAL LEASE

Siège social : 11, rue Hédi Nouira Immeuble BTK 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 juin 2017, la société ARAB INTERNATIONAL LEASE publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

Première Résolution :

Les actionnaires entérinent le mode et le délai de convocation de l'A.G.O qui ne lèse en rien les intérêts des actionnaires.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de l'exercice clos du 31 décembre 2016.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte dudit rapport et approuve dans leur intégralité et sans réserve les opérations relatives aux conventions règlementées qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion du 1er janvier au 31 décembre 2016.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.

- Suite -

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'accorder aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présences au titre de l'exercice 2016 pour un montant global de 75 mille dinars brut, et donne pouvoir au conseil pour décider de leur répartition.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration pour affecter les résultats de l'exercice clos le 31/12/2016 comme suit (en dinars):

Résultat net déficitaire 2016	:	(996.534)
Report 2015	:	62.714
Solde	:	(933.820)
Report 2016	:	(933.820)

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la cooptation de Mr Mohamed Nouredine YAICHE en tant qu'administrateur jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'année 2017.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne:

- Mr. Bernard FREMONT : administrateur représentant permanent de la BTK
- Mr. Cyril PECHA : administrateur à titre personnel
- Mr. Stéphane HURET : administrateur à titre personnel

En tant qu'administrateurs, pour la période restante des mandats des administrateurs sortants :

- Mr. Alain MORFIN
- Mr. Amine OBBAIA
- Mr. Mehdi BEN RAYANNA

Et ce jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'année 2017.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.

- Suite -

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen de la note relative à la mobilisation des ressources nécessaires pour le financement de l'activité de la société, autorise l'émission d'un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 60 Millions de dinars à compter de la date de la présente réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire et ce jusqu'au 31 décembre 2018.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions et les modalités d'émission de cet emprunt obligataire, fixer les montants successifs, et effectuer toutes les formalités nécessaires à son émission.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toute formalité légale de publicité.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.

- Suite -**2-Le bilan après affectation du résultat :**

En dinars	31 decembre 2016	31 decembre 2015
A C T I F		
Liquidités et équivalents de liquidités	10 687 822	4 886 898
Placements à court terme	-	334 441
Créances issues d'opérations de leasing	202 363 956	225 230 580
Placements à long terme	4 200 000	4 200 000
Valeurs immobilisées	307 534	206 670
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	22 772	3 452
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	284 762	203 217
Autres actifs	2 325 165	3 163 614
<i>a- Prêts au personnel</i>	498 204	537 685
<i>b- Dépôts et Cautionnements</i>	4 105	1 105
<i>c- Charges reportées</i>	391 363	556 786
<i>d- Autres</i>	1 431 493	2 068 038
Total de l'actif	219 884 477	238 022 203
P A S S I F		
Concours bancaires et dettes rattachées	8 980 645	4 341 282
Emprunts et dettes rattachées	170 459 208	193 486 631
Dettes envers la clientèle	2 735 887	3 098 534
Fournisseurs et comptes rattachés	5 704 425	9 468 499
Autres passifs	2 806 124	3 608 462
Total du passif	190 686 289	214 003 409
C A P I T A U X P R O P R E S		
Capital	25 000 000	15 000 000
Réserves	5 132 008	8 956 081
Résultats reportés	(933 820)	62 714
Résultat de l'exercice		
Total des capitaux propres	29 198 188	24 018 795
Total passif et capitaux propres	219 884 477	238 022 203

- Suite -**3-L'état d'évolution des capitaux propres :**

Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve facultative	Reserves pour réinvestissements exonérés	Réserve pour FRGB	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
----------------	----------------	------------------------	---------------------	--	-------------------	----------------------------	--------------------	------------------------	-------

des au 31 décembre 2016	25 000 000	1 090 204	0	0	3 000 000	300 000	741 804	62 714	(996 535)	29 198 187
ffectation approuvée par AGO 30 juin 2017								(996 535)	996 534	
des au 31 décembre 2016 après affectation	25 000 000	1 090 204	0	0	3 000 000	300 000	741 804	(933 821)	0	29 198 188

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

ELECTROSTAR

Boulevard de l'Environnement, Route de Naassen, 2013 Bir El Kasâa, Ben Arous

BNA Capitaux, intermédiaire en bourse , informe les actionnaires de la société « ELECTROSTAR » et le public que l'augmentation en numéraire du capital social de la société de 12 250 000 dinars, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 avril 2017 et ouverte à la souscription le 17 mai 2017, conformément au prospectus d'émission visé par le CMF en date du 28 avril 2017 sous le n°17-0970, a été réalisée à hauteur de **75,0023%** du montant de l'augmentation de capital décidée et ce, par la souscription de **1 837 556 actions** nouvelles de nominal 5 dinars chacune, souscrites en numéraire au pair, et libérées totalement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à **21 437 780 dinars** divisé en **4 287 556 actions** nominatives de nominal 5 dinars chacune et l'article 6 des statuts sera modifié en conséquence.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 07 AOUT 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,222%		
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		5,315%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		5,357%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,399%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,441%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,460%	998,973
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,482%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,524%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018	5,691%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,827%	996,135
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,897%	925,963
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,005%	992,158
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,406%	979,113
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,696%	966,371
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,804%	968,158
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,984%		967,459
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		7,092%	958,503
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		7,130%	990,532
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,172%	935,662
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,281%	941,584
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"		7,309%	939,109
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,362%	933,906
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,403%	929,635
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,443%	925,689
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,754%		910,581
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,796%	904,009
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"		7,827%	918,410
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,900%	914,897
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,198%		940,888

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	168,370	168,422		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	113,787	113,825		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SIC	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	97,429	97,459		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
4	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	15,002	15,006		
5	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	109,565	109,603		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
6	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,540	1,541		
7	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	107,979	108,048		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,990	41,003		
9	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,491	55,506		
10	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	117,372	117,509		
11	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	113,152	113,425		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
12	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	129,579	139,001	139,395		
13	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	486,475	517,436	518,502		
14	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQ	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	119,735	119,991		
15	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBR	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	130,277	130,723		
16	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENC	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	139,976	140,276		
17	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	122,199	122,395		
18	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	106,134	106,326		
19	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	154,071	154,014		
20	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	93,762	94,080		
21	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	98,550	98,509		
22	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	150,281	150,856		
23	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	132,306	132,830		
24	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	101,877	102,285		
25	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	102,802	103,721		
26	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	21,106	21,174		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
27	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE *	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
28	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	05/02/04	2 197,158	2 284,109	2 281,423		
29	FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
30	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	120,036	120,323		
31	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	151,407	151,317		
32	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	165,044	165,504		
33	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	16,799	16,824		
34	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 323,022	5 321,956		
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 253,891	5 252,177		
36	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,621	2,639		
37	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,272	2,285		
38	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,225	1,235		
39	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,106	1,105		
40	FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,117	1,109		
41	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,117	1,109		
42	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	117,422	116,773		
43	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,174	119,126		
44	FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
45	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIO	MAC SA	19/05/17	-	10,292	10,229		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
46	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	106,609	106,627
47	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	101,698	101,725
48	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	103,613	103,645
49	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	100,808	100,841
50	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	102,423	102,460
51	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	105,615	105,646
52	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	102,938	102,974
53	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	100,434	100,460
54	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	102,555	102,571
55	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,010	102,631	100,758	100,788
56	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	102,598	102,629
57	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,910	103,651	101,962	101,990
58	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SIC	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	105,133	105,170
59	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	103,536	103,570
60	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	102,554	102,581
61	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	101,154	101,185
62	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	102,799	102,825
63	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	101,053	101,090
64	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	102,338	102,371
65	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	103,921	103,946
66	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	101,193	101,229
67	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	101,372	101,403
68	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	103,904	103,932
69	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	101,037	101,065

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,451	10,455
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	102,070	102,104
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	102,389	102,425
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	103,472	103,502
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,266	10,270
SICAV MIXTES								
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	58,799	58,873
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	101,272	101,494
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	17,356	17,387
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	288,859	289,508
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,411	29,415
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2 327,393	2 316,857	2 330,538
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	72,095	72,104
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	54,253	54,231
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	105,300	105,597
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	91,413	91,645
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,775	10,773
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,522	11,531
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	14,344	14,348
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,738	12,769
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,715	13,790
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	12,051	12,091
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	146,120	146,472
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	139,921	140,070
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	9,212	9,220
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	102,596	102,364
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	84,572	84,527
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	88,340	88,287
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	97,395	97,440
100	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	98,767	99,101
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	96,283	96,566
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	10,326	10,336
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
104	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	104,858	104,818
105	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	146,517	147,430
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	105,362	105,859
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	104,748	105,457
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	206,810	206,179
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	185,808	185,889
110	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	156,827	156,834
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	22,789	22,517
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	143,242	145,301
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGE	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	124,912	124,171
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 242,935	9 210,966
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,551	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	82,877	83,815
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	986,893	992,693
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5565,147	5568,076
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	5049,451	5064,133
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	-	100,120	100,171
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	112,343	112,893
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,202	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 731,948	10 862,149

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(1) initialement dénommée AXIS CAPITAL GESTION

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Tébolba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUIM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

SICAV ENTREPRISE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2017

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2017

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 30 juin 2017 faisant ressortir un total de 22 598 386 dinars, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 187 019 dinars et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 22 512 561 dinars pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de SICAV ENTREPRISE SA arrêtés au 30 juin 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n°6 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par SICAV ENTREPRISE SA au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2017-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 60 201 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Au 30 juin 2017, le montant de cette charge s'élève à 29 853 DT.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant cette observation.

Tunis, le 27 Juillet 2017

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 JUIN 2017

Montants exprimés en dinars

	Note	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<u>ACTIF</u>				
<u>Portefeuille-titres</u>				
Obligations et valeurs assimilées		16 425 708	16 061 186	19 958 458
Titres OPCVM		-	-	-
	3.1	16 425 708	16 061 186	19 958 458
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>				
Placements monétaires	3.2	1 966 734	2 469 590	1 471 754
Disponibilités	3.3	4 205 944	3 281 348	4 256 792
		6 172 678	5 750 938	5 728 546
TOTAL ACTIF		22 598 386	21 812 124	25 687 004
<u>PASSIF</u>				
Opérateurs créditeurs	3.4	53 722	56 382	66 556
Autres créditeurs divers	3.5	32 103	2 484	2 454
TOTAL PASSIF		85 825	58 866	69 010
Capital	3.6	22 154 111	21 386 968	24 772 061
Sommes distribuables	3.7	358 450	366 290	845 933
Sommes distribuables des exercices antérieurs		64	49	57
Sommes distribuables de l'exercice en cours		358 386	366 241	845 876
ACTIF NET		22 512 561	21 753 258	25 617 994
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		22 598 386	21 812 124	25 687 004

ETAT DE RESULTAT
PERIODE ALLANT DU 1^{er} AVRIL 2017 AU 30 JUIN 2017

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 01/04/2017 au 30/06/2017	Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Du 01/04/2016 au 30/06/2016	Du 01/01/2016 au 30/06/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus du portefeuille-titres		204 356	447 548	204 913	414 765	844 917
Dividendes		-	-	-	-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	204 356	447 548	204 611	414 339	844 443
Autres revenus		-	-	302	426	474
Revenus des placements monétaires	4.2	35 632	73 798	45 019	102 937	227 796
Total des revenus des placements		239 988	521 346	249 932	517 702	1 072 713
Charges de gestion des placements	4.3	<53 730>	<115 221>	<56 382>	<116 822>	<242 504>
Revenu net des placements		186 258	406 125	193 550	400 880	830 209
Autres produits		-	-	-	-	-
Autres charges	4.4	<21 101>	<42 944>	<6 366>	<13 321>	<27 531>
Résultat d'exploitation		165 157	363 181	187 184	387 559	802 678
Régularisation du résultat d'exploitation		32 903	<4 795>	<1 187>	<21 318>	43 198
Sommes distribuables de la période		198 060	358 386	185 997	366 241	845 876
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<32 903>	4 795	1 187	21 318	<43 198>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		8 308	20 124	3 072	4 336	14 779
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		13 554	32 731	598	13 192	25 963
Frais de négociation de titres		-	-	-	-	<1>
Résultat net de la période		187 019	416 036	190 854	405 087	843 419

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
PERIODE ALLANT DU 1^{er} AVRIL 2017 AU 30 JUIN 2017
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Notes	Du 01/04/2017 au 30/06/2017	Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Du 01/04/2016 au 30/06/2016	Du 01/01/2016 au 30/06/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	187 019	416 036	190 854	405 087	843 419
Résultat d'exploitation	165 157	363 181	187 184	387 559	802 678
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	8 308	20 124	3 072	4 336	14 779
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	13 554	32 731	598	13 192	25 963
Frais de négociation de titres	-	-	-	-	<1>
Distributions de dividendes	<695 462>	<695 462>	<769 121> *	<769 121> *	<769 121>
Transactions sur le capital	2 791 239	<2 826 007>	399 925	<4 821 874>	<1 395 470>
Souscriptions	21 764 036	30 152 987	11 577 830	20 552 977	42 228 305
Capital	20 981 655	29 052 899	11 195 770	19 819 933	40 975 664
Régularisation des sommes non distribuables	36 117	40 667	7 823	12 099	32 566
Régularisation des sommes distribuables	746 264	1 059 421	374 237	720 945	1 220 075
Rachats	<18 972 797>	<32 978 994>	<11 177 905>	<25 374 851>	<43 623 775>
Capital	<18 262 159>	<31 724 299>	<10 833 777>	<24 483 805>	<42 279 384>
Régularisation des sommes non distribuables	<30 964>	<40 073>	<7 688>	<13 085>	<31 824>
Régularisation des sommes distribuables	<679 674>	<1 214 622>	<336 440>	<877 961>	<1 312 567>
Variation de l'actif net	2 282 796	<3 105 433>	<178 342>	<5 185 908>	<1 321 172>
Actif net					
En début de période	20 229 765	25 617 994	21 931 600	26 939 166	26 939 166
En fin de période	22 512 561	22 512 561	21 753 258	21 753 258	25 617 994
Nombre d'actions					
En début de période	190 605	243 622	206 955	256 465	256 465
En fin de période	217 350	217 350	210 521	210 521	243 622
Valeur liquidative	103,577	103,577	103,331	103,331	105,155
Taux de rendement annualisé	3,46%	3,63%	3,36%	3,48%	3,46%

* Un montant de 135 696 DT relatif à des régularisations des sommes distribuables de l'exercice antérieur a été reclassé de la rubrique dividende à la rubrique régularisation des sommes distribuables de souscription.

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2017**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2017 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 juin 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2.3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2017 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>				
Emprunt national				
EMPRUNT NATIONAL 2014 A	21 395	105 078	105 263	0,47%
<i>Total Emprunt national</i>		<i>105 078</i>	<i>105 263</i>	<i>0,47%</i>
Obligations de sociétés				
AB SUBORDONNE 08 B	3 000	165 000	166 038	0,73%
AIL 2014-1 TF	5 000	300 000	316 080	1,40%
AMEN BANK SUB 2010	2 000	119 960	124 106	0,55%
AMEN BANK SUB 2011-1	4 000	200 000	207 434	0,92%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	60 000	62 359	0,28%
AMEN BANK SUB.2014-C	3 000	180 000	183 596	0,81%
ATB 2007/1 D	2 000	120 000	120 665	0,53%
ATL 2010/2 TV	10 000	200 000	204 324	0,90%
ATL 2014-3 CAT A	5 000	300 000	307 096	1,36%
ATTIJARI BANK 2010	10 000	142 845	145 526	0,64%
ATTIJARI LEASING 2016-C 7,85%	5 000	500 000	510 323	2,26%
BH 2009	5 000	307 500	314 001	1,39%
BNA SUBORDONNE 2009	25 000	1 166 009	1 177 746	5,21%
BTE 2010 A	1 500	60 000	61 906	0,27%
BTE 2010 B	3 500	245 000	254 016	1,12%
BTK 2009 CAT.D	1 500	97 500	99 063	0,44%
BTK 2012/1 B	8 700	372 882	384 621	1,70%
CIL 2014/1	5 000	300 000	316 617	1,40%
CIL 2014/2	5 000	300 000	307 596	1,36%
STB 2008/2	3 000	150 000	152 842	0,68%
TL 2012/1 B TF	2 800	112 000	112 506	0,50%
TL 2012-2 B	6 600	396 000	405 277	1,79%
TL 2017-1 - CAT.B - TF 7,80%	5 000	500 000	502 051	2,22%
TUNISIE FACTORING 2014-1	10 000	602 100	621 044	2,75%
UIB 2009/1 TR B	5 000	266 550	277 764	1,23%
UIB 2009/1 TR C	15 000	975 000	1 018 636	4,51%
UIB 2011/1 TR B	4 000	300 000	312 800	1,38%
UIB 2011/2	6 000	171 300	174 670	0,77%
<i>Total Obligations de sociétés</i>		<i>8 609 646</i>	<i>8 840 703</i>	<i>39,12%</i>

FCC BIAT

FCC BIAT CREDIMMO 2 P3	200	75 801	76 318	0,34%
FCC BIAT CREDIMMO 1	400	28 769	28 950	0,13%

Total FCC BIAT		104 570	105 268	0,47%
-----------------------	--	----------------	----------------	--------------

Bons du trésor assimilables

BTA 11 FÉVRIER 2022 6,00%	950	900 125	924 685	4,09%
BTA 11 MARS 2026 6,30%	1 282	1 178 206	1 202 431	5,32%
BTA 11 AOUT 2022 5,60%	2 127	2 017 260	2 122 500	9,39%
BTA 12 OCTOBRE 2023 6,00%	1 250	1 155 313	1 208 440	5,35%
BTA 14 JUIN 2021 6,00%	1 000	973 000	975 550	4,32%
BTA 15 JUIN 2023 6,00%	1 000	937 300	940 868	4,16%

Total Bons du trésor assimilables		7 161 204	7 374 474	32,63%
--	--	------------------	------------------	---------------

Total obligations et valeurs assimilées		15 980 498	16 425 708	72,69%
--	--	-------------------	-------------------	---------------

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2017 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Certificats de dépôt</u>				
BTK au 09 MAI 2018/365J/7,61%	500 000	471 348	475 508	2,10%
Total émetteur BTK	500 000	471 348	475 508	2,10%
TUNISIE FACTORING au 07 AOUT 2017/70J/7,20%	1 000 000	988 955	994 162	4,40%
Total émetteur TUNISIE FACTORING	1 000 000	988 955	994 162	4,40%
CIL au 07 AOUT 2017/40J/7,20%	500 000	496 825	497 064	2,20%
Total émetteur CIL	500 000	496 825	497 064	2,20%
Total Certificats de dépôt	2 000 000	1 957 128	1 966 734	8,70%
Total placements monétaires	2 000 000	1 957 128	1 966 734	8,70%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2017 se détaille comme suit :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	-	60 339	103 423
Achat souscription à régler	-	-	37
Amen Bank Pasteur	3 162 868	1 999 769	2 668 468
Compte à terme	-	-	700 000
Liquidation émissions/rachats	125 110	362 775	296 688
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	17 460	19 013	33 017
Amen Bank Med V	903 998	843 255	461 762
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue et compte à terme	< 3 492 >	< 3 803 >	< 6 603 >
	<u>4 205 944</u>	<u>3 281 348</u>	<u>4 256 792</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2017 se détaille comme suit :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Frais de gestion à payer	53 722	56 382	66 556
	<u>53 722</u>	<u>56 382</u>	<u>66 556</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2017 se détaille comme suit :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Contribution conjoncturelle exceptionnelle à payer	29 853	-	-
Redevances CMF à Payer	1 809	1 848	2 201
TCL à payer	441	417	253
Intérêts intercalaires perçus	-	219	-
	<u>32 103</u>	<u>2 484</u>	<u>2 454</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2017 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2017

Montant	24 772 061
Nombre de titres	243 622
Nombre d'actionnaires	214

Souscriptions réalisées

Montant	29 052 899
Nombre de titres	285 722
Nombre d'actionnaires entrants	18

Rachats effectués

Montant	< 31 724 299 >
Nombre de titres	311 994
Nombre d'actionnaires sortants	22

Autres mouvements

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	20 124
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	32 732
Frais de négociation de titres	-
Régularisations des sommes non distribuables	594

Capital au 30 Juin 2017

Montant	22 154 111
Nombre de titres	217 350
Nombre d'actionnaires	210

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30 juin 2017 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Résultat d'exploitation	363 181	387 559	802 678
Régularisation du résultat d'exploitation	< 4 795 >	< 21 318 >	43 198
Sommes distribuables des exercices antérieurs	64	49	57
	<u>358 450</u>	<u>366 290</u>	<u>845 933</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2017 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/04/2017</u> <u>au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2017 au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>Période du</u> <u>01/04/2016</u> <u>au</u> <u>30/06/2016</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2016</u> <u>au</u> <u>30/06/2016</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2016</u>
Intérêts sur obligations et titres FCC	116 722	274 607	181 419	377 990	723 001
Intérêts sur BTA	87 634	172 941	22 798	35 565	120 210
Intérêts sur BTZC	-	-	394	784	1 232
	<u>204 356</u>	<u>447 548</u>	<u>204 611</u>	<u>414 339</u>	<u>844 443</u>

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2017 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/04/2017</u> <u>au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2017</u> <u>au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>Période du</u> <u>01/04/2016</u> <u>au</u> <u>30/06/2016</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2016 au</u> <u>30/06/2016</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2016</u>
Intérêts sur certificats de dépôt	21 693	42 302	30 006	70 297	150 608
Intérêts sur dépôt à vue	13 939	31 496	15 013	32 640	75 995
Intérêts sur BTC	-	-	-	-	1 193
	<u>35 632</u>	<u>73 798</u>	<u>45 019</u>	<u>102 937</u>	<u>227 796</u>

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2017 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/04/2017 au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2017</u> <u>au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>Période du</u> <u>01/04/2016</u> <u>au</u> <u>30/06/2016</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2016</u> <u>au</u> <u>30/06/2016</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire	53 730	115 221	56 382	116 822	242 504
	<u>53 730</u>	<u>115 221</u>	<u>56 382</u>	<u>116 822</u>	<u>242 504</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2017 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/04/2017 au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2017</u> <u>au</u> <u>30/06/2017</u>	<u>Période du</u> <u>01/04/2016</u> <u>au</u> <u>30/06/2016</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2016 au</u> <u>30/06/2016</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2016</u>
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	15 009	29 853	-	-	-
Redevance CMF	5 373	11 522	5 638	11 682	24 250
TCL	630	1 374	625	1 320	2 735
Autres Retenues	89	195	103	319	546
	<u>21 101</u>	<u>42 944</u>	<u>6 366</u>	<u>13 321</u>	<u>27 531</u>

5 – REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS.

6 – AUTRES INFORMATIONS

L'article 48 de la loi n° 2017-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «SICAV ENTREPRISE SA» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 60 201 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Au 30 juin 2017, le montant de cette charge s'élève à 29 853 DT.

TUNISIE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2017

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «TUNISIE SICAV » pour la période allant du premier avril au 30 juin 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 599.923.736, un actif net de D : 596.352.218 et un bénéfice de la période de D : 5.581.362.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «TUNISIE SICAV», comprenant le bilan au 30 juin 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « TUNISIE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°8 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «TUNISIE SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 1.547.581, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le deuxième trimestre s'élève à D : 385.835, le cumul de la contribution prise en charge au 30 juin 2017, s'élève à D : 767.430.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 26 juillet 2017

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2017
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	454 321 359	432 811 690	389 367 708
Obligations et valeurs assimilées		447 830 259	420 537 781	376 742 687
Titres des Organismes de Placement Collectif		6 491 100	12 273 910	12 625 021
Placements monétaires et disponibilités		145 602 374	181 895 260	249 029 217
Placements monétaires	5	145 600 161	181 894 635	249 028 413
Disponibilités		2 213	625	804
Créances d'exploitation	6	3	796	1 135 652
TOTAL ACTIF		599 923 736	614 707 747	639 532 577
PASSIF				
Dettes sur opérations de pensions livrées		-	-	49 905 478
Opérateurs créditeurs	7	1 458 609	1 484 786	1 547 553
Autres créditeurs divers	8	2 112 909	9 097 743	443 915
TOTAL PASSIF		3 571 518	10 582 529	51 896 947
ACTIF NET				
Capital	9	586 345 286	593 820 755	567 904 757
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		10 006 932	10 304 462	19 730 873
ACTIF NET		596 352 218	604 125 217	587 635 630
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		599 923 736	614 707 747	639 532 577

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2017	Période du 01/01 au 30/06/2017	Période du 01/04 au 30/06/2016	Période du 01/01 au 30/06/2016	Année 2016
Revenus du portefeuille-titres	10	5 532 924	10 429 003	5 493 064	10 404 681	20 572 991
Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 323 166	10 217 784	5 039 736	9 948 385	20 112 634
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		209 759	211 220	453 329	456 297	460 357
Revenus des placements monétaires	11	1 856 620	4 297 061	1 803 198	3 590 908	8 004 458
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		7 389 545	14 726 064	7 296 262	13 995 589	28 577 450
Intérêts des mises en pensions	12	(13 379)	(259 739)	-	-	(158 886)
Charges de gestion des placements	13	(1 716 011)	(3 427 462)	(1 746 808)	(3 472 862)	(7 116 171)
REVENU NET DES PLACEMENTS		5 660 155	11 038 863	5 549 455	10 522 728	21 302 392
Autres produits		2 654	2 654	2 171	5 364	16 648
Autres charges	14	(167 941)	(356 662)	(168 850)	(332 798)	(684 633)
Contribution conjoncturelle	8	(385 835)	(767 430)	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 109 033	9 917 425	5 382 775	10 195 293	20 634 407
Régularisation du résultat d'exploitation		205 222	89 507	193 654	109 169	(903 534)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		5 314 255	10 006 932	5 576 429	10 304 462	19 730 873
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(205 222)	(89 507)	(193 654)	(109 169)	903 534
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		194 065	185 961	131 680	417 696	1 369 805
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		278 263	1 603 914	217 863	331 150	645 022
RESULTAT DE LA PERIODE		5 581 362	11 707 301	5 732 318	10 944 139	22 649 234

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/04 au 30/06/2017	Période du 01/01 au 30/06/2017	Période du 01/04 au 30/06/2016	Période du 01/01 au 30/06/2016	Année 2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	5 581 362	11 707 301	5 732 318	10 944 139	22 649 234
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	5 109 033	9 917 425	5 382 775	10 195 293	20 634 407
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	194 065	185 961	131 680	417 696	1 369 805
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	278 263	1 603 914	217 863	331 150	645 022
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	13 777 281	(2 990 713)	17 894 820	(5 149 637)	(33 344 318)
Souscriptions					
- Capital	136 785 415	235 589 936	155 707 208	278 241 355	498 310 053
- Régularisation des sommes non distribuables	2 644 889	2 732 072	2 195 567	2 226 900	10 300 892
- Régularisation des sommes distribuables	5 089 893	8 905 331	5 665 528	10 322 062	16 252 694
Rachats					
- Capital	(123 702 568)	(238 574 370)	(138 614 909)	(283 342 382)	(529 594 657)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 713 907)	(2 827 857)	(2 346 804)	(2 384 678)	(11 457 072)
- Régularisation des sommes distribuables	(4 326 441)	(8 815 824)	(4 711 769)	(10 212 893)	(17 156 228)
VARIATION DE L'ACTIF NET	19 358 643	8 716 588	23 627 139	5 794 503	(10 695 084)
ACTIF NET					
En début de période	576 993 575	587 635 630	580 498 078	598 330 714	598 330 714
En fin de période	596 352 218	596 352 218	604 125 217	604 125 217	578 635 630
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	3 472 149	3 573 244	3 632 607	3 777 522	3 777 522
En fin de période	3 554 466	3 554 466	3 744 214	3 744 214	3 573 244
VALEUR LIQUIDATIVE	167,775	167,775	161,349	161,349	164,454
TAUX DE RENDEMENT	0,96%	2,02%	0,97%	1,87%	3,83%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 JUIN 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 09 Juin 1992 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 05 Mars 1992.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, TUNISIE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la "TUNISIE SICAV" est confiée à la société "TUNISIE VALEURS", "AMEN BANK" étant le dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués au 30 juin 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins values potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2017 à D : 454.321.359 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	valeur au 30/06/2017	% actif net
Obligations et valeurs assimilées		435 093 937	447 830 259	75,09%
Obligations des sociétés		150 219 171	153 500 047	25,74%
AB SUBORDONNE 08 A	22 000	880 000	885 127	0,15%
AB SUBORDONNE 08 B	15 000	825 000	830 190	0,14%
AIL 2013-1 TF	18 844	376 880	378 673	0,06%
AIL 2014-1 TF	10 000	600 000	632 160	0,11%
AMEN BANK SUB 2010	88 000	5 278 240	5 460 652	0,92%
AMEN BANK SUB 2011-1	26 000	1 300 000	1 348 319	0,23%
AMEN BANK SUB 2012 A	28 900	1 734 000	1 802 172	0,30%
AMEN BANK SUB 2012 B	11 350	676 419	701 230	0,12%
AMEN BANK SUB 2016-1 CAT A TF	40 000	4 000 000	4 144 026	0,69%
AMEN BANK SUB,2009 A	52 850	2 817 434	2 909 699	0,49%
AMEN BANK SUB,2009 B	4 000	213 240	219 901	0,04%
AMEN BANK SUB,2014-C	54 127	3 247 620	3 316 031	0,56%
AMEN BANK SUB.2017-1 A TF 7.4%	40 000	4 000 000	4 040 224	0,68%
ATB 2007/1 D	8 000	480 000	482 659	0,08%
ATB SUB 09 TR,A L,A2	20 000	500 000	502 568	0,08%
ATB SUB 09 TR,B L,B2	20 000	1 599 800	1 608 490	0,27%
ATL 2010/2 TV	24 000	480 000	490 377	0,08%
ATL 2011 TF	28 000	1 119 120	1 140 577	0,19%
ATL 2013-1 TF	33 000	1 979 550	2 000 236	0,34%
ATL 2013-2 TF	40 000	3 200 000	3 317 173	0,56%
ATL 2014-1	15 000	600 000	610 176	0,10%
ATL 2014-2 CAT B	10 000	400 000	402 714	0,07%
ATL 2014-3 CAT A	21 000	1 260 000	1 289 804	0,22%
ATL 2014-3 CAT C	13 000	1 300 000	1 331 559	0,22%
ATL 2015-1 CAT, A TF	10 000	800 000	847 350	0,14%
ATL 2015-2 CAT,A - TF 7,5%	20 000	1 600 000	1 633 140	0,27%
ATL 2016-1 CAT, A - TF 7,5%	17 000	1 360 000	1 360 894	0,23%
ATL SUBORDONNE 2008	30 223	1 207 654	1 271 325	0,21%
ATL 2017-1 C TF 7.8%	30 000	3 000 000	3 055 391	0,51%
ATTIJ,LEAS,2012/2 B	10 000	200 000	205 385	0,03%
ATTIJARI BANK 2010	20 000	285 691	291 053	0,05%
ATTIJARI BANK SUB, 2015-CAT,AF	50 000	4 000 000	4 158 299	0,70%
ATTIJARI BANK SUB 2017 A -TF 7.4%	40 000	4 000 000	4 020 112	0,67%
ATTIJARI LEAS, SUB14	5 000	500 000	515 882	0,09%
ATTIJARI LEASING 2014-1 B	10 000	400 000	401 641	0,07%
ATTIJARI LEASING 2015/1 B TF	5 000	500 000	505 984	0,08%
ATTIJARI LEASING 2016-C 7.85%	20 000	2 000 000	2 041 293	0,34%
BH 2009	75 000	4 612 500	4 710 017	0,79%
BH 2013-1	20 000	856 000	856 383	0,14%
BH SUBORDONNE 2015 CAT,A TF	134 502	8 086 972	8 130 338	1,36%
BH SUBORDONNE 2016-1 CAT,A TF	50 000	4 000 000	4 036 331	0,68%
BNA SUBORDONNE 2009	20 000	932 800	942 190	0,16%

BNA SUB. 2017-1-CAT.A-TF 7.4%	20 000	2 000 000	2 011 678	0,34%
BTE 2009	24 600	738 000	762 542	0,13%
BTE 2010 B	25 900	1 813 000	1 879 716	0,32%
BTE 2011 A	2 500	100 000	101 791	0,02%
BTE 2011 B	30 000	2 250 000	2 293 772	0,38%
BTK 2009 CAT,C	15 000	799 650	811 161	0,14%
BTK 2009 CAT,D	8 500	552 500	561 355	0,09%
BTK 2012/1 B	41 300	1 769 466	1 825 326	0,31%
BTK SUBORDONNE 2014-1	30 000	1 800 000	1 857 415	0,31%
CHO 2009	6 000	225 000	230 930	0,04%
CIL 2012/2 TF	5 000	100 000	101 838	0,02%
CIL 2013/1 CAT B TF	20 000	1 600 000	1 652 629	0,28%
CIL 2014/1	15 000	900 000	949 852	0,16%
CIL 2014/2	15 000	900 000	922 788	0,15%
CIL 2015/1 TF 7,65%	15 000	900 000	902 414	0,15%
CIL 2015/2 TF 7,65%	19 000	1 520 000	1 582 186	0,27%
CIL 2016/2	25 000	2 500 000	2 555 890	0,43%
CIL 2016-1 CAT,A - TF 7,50%	20 000	1 600 000	1 612 099	0,27%
CIL 2017-1 TF 7,6%	20 000	2 000 000	2 001 333	0,34%
CIL SUBORDONNE 2008	10 000	400 000	410 615	0,07%
HANNIBAL LEAS,2013/1	15 000	300 000	302 042	0,05%
HANNIBAL LEASE 2013/2 TF	20 000	800 000	815 528	0,14%
HL 2012/1 TF 6,75%	6 000	120 000	124 900	0,02%
HL 2015-01 CAT,A - 7	10 000	600 000	606 278	0,10%
MODERN LEASING 2012	25 000	1 500 000	1 528 422	0,26%
SERVICOM 2012	8 000	160 000	162 444	0,03%
SERVICOM 2016	3 000	300 000	307 557	0,05%
STB 2008/1	11 250	492 188	495 397	0,08%
STB 2008/2	27 000	1 350 000	1 375 580	0,23%
STB 2010/1	50 000	2 665 500	2 696 481	0,45%
TL 2012/1 B TF	25 000	1 000 000	1 004 521	0,17%
TL 2012-2 B	20 000	1 200 000	1 228 111	0,21%
TL 2013-1 CAT B TF	25 000	1 999 720	2 089 489	0,35%
TL 2014-1 CAT A TF	23 160	926 400	935 845	0,16%
TL 2014-2 CAT,A TF	17 000	1 020 000	1 053 420	0,18%
TL 2014-2 CAT,B TF	10 000	1 000 000	1 033 850	0,17%
TL 2015-1 - CAT B TF	17 062	1 706 200	1 719 997	0,29%
TL 2015-2 - CAT,A - TF 7,5%	26 860	2 148 800	2 190 834	0,37%
TL 2016-1 CAT,B TF 7,75%	22 993	2 299 300	2 333 279	0,39%
TL SUB 2013-2 CAT A	5 000	200 000	204 704	0,03%
TL SUB 2013-2 CAT B	19 000	1 520 000	1 558 312	0,26%
TL SUBORDONNE 2015-1 CAT,A TF	3 000	180 000	180 061	0,03%
TL SUBORDONNE 2015-1 CAT,B TF	6 850	685 000	685 237	0,11%
TL SUBORDONNE 2016 CAT,B TF	20 000	2 000 000	2 041 981	0,34%
TL 2017-1 - CAT.A - TF 7.55%	6 412	641 200	643 747	0,11%
TL 2017-1 - CAT.B - TF 7.80%	30 000	3 000 000	3 012 309	0,51%
TUNISIE FACTORING 2014-1	15 000	901 260	926 104	0,16%
UBCI 2013	15 000	900 000	904 158	0,15%
UIB 2009/1 TR A	20 000	600 000	624 095	0,10%
UIB 2009/1 TR B	30 000	1 599 300	1 666 583	0,28%
UIB 2009/1 TR C	50 000	3 250 000	3 395 452	0,57%
UIB 2011/1 TR B	30 000	2 250 000	2 346 002	0,39%
UIB 2011/2	42 000	1 196 411	1 220 562	0,20%

UIB 2012/1 A	64 200	2 731 357	2 799 657	0,47%
UIB SUB 2016 CAT A TF	40 000	4 000 000	4 114 183	0,69%
UIB SUBORDONNE 2015 CAT,A-TF	15 000	900 000	901 898	0,15%
UNIFACTOR 2013 TF	10 000	400 000	415 956	0,07%
Obligations de L'ETAT		7 090 401	7 101 088	1,19%
EMPRUNT NATIONAL 2014-A	67 901	330 788	331 407	0,06%
EMPRUNT NATIONAL 2014-B	84 400	6 747 497	6 757 542	1,13%
EMPRUNT NATIONAL 2014-C	145	12 117	12 138	0,00%
Bons du trésor assimilables		277 784 364	287 229 124	48,16%
BTA 11/02/2022 6%	18 983	18 363 826	18 786 244	3,15%
BTA 11/03/2019 5,5%	18 584	18 565 336	18 827 694	3,16%
BTA 11/03/2026 6,3%	18 243	16 733 521	17 081 633	2,86%
BTA 11/08/2022 5,6%	77 326	73 553 412	77 386 682	12,98%
BTA 12/01/2024 6,00%	11 430	10 646 765	10 958 439	1,84%
BTA 12/02/2020 5,5%	40 810	39 939 516	40 828 619	6,85%
BTA 12/10/2018 5,5%	40 509	39 644 082	41 362 256	6,94%
BTA 12/10/2023 6%	14 750	13 586 600	14 215 598	2,38%
BTA 13/01/2021 5,75%	20 000	19 409 707	19 975 578	3,35%
BTA 14/06/2021 6%	8 000	7 799 000	7 819 224	1,31%
BTA 14/10/2020 5,50%	5 701	5 596 543	5 807 023	0,97%
BTA 14/10/2026 6,30%	2 500	2 300 000	2 409 836	0,40%
BTA 15/01/2018 5,30%	62	62 020	63 395	0,01%
BTA 15/06/2023 6%	6 418	6 013 936	6 040 522	1,01%
BTA 29/03/2027 6,60%	6 000	5 570 100	5 666 381	0,95%
Titres des Organismes de Placement Collectif		6 172 181	6 491 100	1,09%
Parts des Fonds Commun de Créances BIAT CREDIMMO 1		71 923	72 376	0,01%
FCC BIAT CREDIMMO 1	1 000	71 923	72 376	0,01%
Titres d'OPCVM		6 100 258	6 418 724	1,08%
<u>Actions SICAV</u>		5 300 210	5 268 850	0,88%
GO SICAV	5 799	595 561	582 191	0,10%
MAXULA INVESTISSEMENT .SICAV	4 021	413 756	416 684	0,07%
SANADETT SICAV	15 278	1 622 059	1 623 119	0,27%
SICAV AXIS TRESORERIE	9 245	1 000 022	973 101	0,16%
SICAV ENTREPRISE	14 563	1 499 945	1 508 261	0,25%
UNIVERS OBLIG. SICAV	1 615	168 867	165 494	0,03%
<u>Parts des Fonds Commun de Placements</u>		800 048	1 149 875	0,19%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	600	600 000	945 899	0,16%
MCP SAFE FUND	1 869	200 048	203 975	0,03%
TOTAL		441 266 118	454 321 359	76,18%
Pourcentage par rapport au total des actifs				75,73%

Note 5: Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2017 à D : 145.600.161 et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	% Actif net
Dépôts à vue		10 389 101	10 434 334	1,75%
AMEN BANK ARIANA		4 135	4 368	0,00%
AMEN BANK CHARGUIA II		152	180	0,00%
AMEN BANK HAMMAM SOUSSE		5 836	6 079	0,00%
AMEN BANK NABEUL		24	40	0,00%
AMEN BANK PASTEUR		9 834 536	9 874 387	1,66%
AMEN BANK SFAX		34	316	0,00%
AMEN BANK SIEGE		544 344	548 893	0,09%
AMEN BANK SOUSSE		41	71	0,00%
Dépôts à terme		55 500 000	56 547 159	9,48%
AMEN BANK PASTEUR		12 000 000	12 235 723	2,05%
BH		43 500 000	44 311 436	7,43%
Certificats de dépôt	80 000 000	77 329 882	78 618 668	13,18%
BH au 13/11/2017 à 7,2% pour 360 jours	2 000 000	1 892 537	1 959 701	0,33%
BH au 15/11/2017 à 7,28% pour 350 jours	3 000 000	2 841 361	2 937 904	0,49%
BH au 17/09/2017 à 7,2% pour 360 jours	7 000 000	6 623 881	6 918 503	1,16%
BH au 28/11/2017 à 7,28% pour 360 jours	4 000 000	3 782 849	3 909 520	0,66%
BTK au 06/12/2017 à 7,38% pour 365 jours	5 000 000	4 721 536	4 879 459	0,82%
BTK au 23/11/2017 à 7,30% pour 365 jours	2 500 000	2 362 173	2 445 247	0,41%
BH au 21/12/2017 à 7,3% pour 350 jours	500 000	473 492	486 898	0,08%
BH au 03/01/2018 à 7,3% pour 360 jours	1 000 000	945 573	971 879	0,16%
BH au 24/01/2018 à 7,3% pour 360 jours	5 000 000	4 727 866	4 843 523	0,81%
BH au 30/01/2018 à 7,3% pour 360 jours	2 000 000	1 891 146	1 935 595	0,32%
BTE au 15/02/2018 à 7,3% pour 350 jours	2 500 000	2 367 462	2 413 282	0,40%
BH au 28/02/2018 à 7,3% pour 340 jours	3 000 000	2 845 206	2 889 823	0,48%
BH au 14/03/2018 à 7,3% pour 360 jours	4 000 000	3 782 293	3 845 186	0,64%
BTK au 09/05/2018 à 7,61% pour 365 jours	2 000 000	1 885 392	1 902 033	0,32%
BTK au 17/05/2018 à 7,61% pour 365 jours	2 500 000	2 356 740	2 374 402	0,40%
BTK au 29/08/2017 à 7,65% pour 92 jours	5 000 000	4 923 299	4 950 812	0,83%
TUNISIE LEASING au 06/07/2017 à 6,98% pour 20 jours	8 000 000	7 975 278	7 993 820	1,34%
TUNISIE FACTORING au 06/07/2017 à 6,98% pour 20 jours	3 000 000	2 990 729	2 997 682	0,50%
TUNISIE LEASING au 20/07/2017 à 7,03% pour 30 jours	5 000 000	4 976 703	4 985 245	0,84%
TUNISIE LEASING au 11/07/2017 à 7% pour 20 jours	5 000 000	4 984 505	4 992 252	0,84%
TUNISIE FACTORING au 03/07/2017 à 6,98% pour 10 jours	3 000 000	2 995 356	2 999 071	0,50%
TUNISIE LEASING au 18/07/2017 à 7% pour 20 jours	5 000 000	4 984 505	4 986 829	0,84%
Total général		143 218 983	145 600 161	24,42%
Pourcentage par rapport au total des actifs				24,27%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste présente au 30 Juin 2017 un solde de D : 3 contre D : 796 à la même date de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Retenue à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	-	796	-
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	-	1 135 649
Autres	3	-	3
Total	3	796	1 135 652

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30.06.2017 à D : 1.458.609 contre D : 1.484.786 au 30.06.2016 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du 1er Avril au 30 Juin 2017, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Montant HT	1 454 247	1 480 345	1 542 925
TVA	261 764	266 462	277 726
Total TTC	1 716 011	1 746 807	1 820 651
Retenue à la source	257 402	262 021	273 098
Net à payer	1 458 609	1 484 786	1 547 553

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2017 à D : 2.112.909 contre D : 9.097.743 au 30.06.2016, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance CMF	48 113	49 777	51 395
Retenues à la source sur commissions	257 402	262 021	273 098
TCL à payer	13 962	5 919	7 793
Contribution conjoncturelle (*)	767 430	-	-
Achat titres à payer	52 119	-	103 865
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	966 118	8 774 686	-
Autres	7 764	5 340	7 764
Total	2 112 909	9 097 743	443 915

(*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société " Tunisie SICAV " se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 1.547.581, est rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

La charge constatée au titre du deuxième trimestre s'est élevée à D : 385.835, le cumul de la contribution prise en charge au 30 juin 2017, s'élève à D : 767.430.

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 Juin 2017 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2016

Montant	567 904 757
Nombre de titres	3 573 244
Nombre d'actionnaires	13 161

Souscriptions réalisées

Montant	235 589 936
Nombre de titres émis	1 482 327
Nombre d'actionnaires nouveaux	1 409

Rachats effectués

Montant	(238 574 370)
Nombre de titres rachetés	(1 501 105)
Nombre d'actionnaires sortants	(1 197)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	185 961
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	1 603 914
Régularisation des sommes non distribuables	7 904
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	19 730 873
Régularisation des résultats incorporés au capital	(103 689)

Capital au 30-06-2017

Montant	586 345 286
Nombre de titres	3 554 466
Nombre d'actionnaires	13 373

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 19 Mai 2017.

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 5.532.924 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2017, contre D : 5.493.064 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaillent comme suit :

	Du 01/04/2017 au 30/06/2017	Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Du 01/04/2016 au 30/06/2016	Du 01/01/2016 au 30/06/2016	Année 2016
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	2 207 466	4 252 547	2 047 767	4 059 422	7 254 669
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA , BTZC)	3 115 700	5 965 236	2 991 969	5 888 963	12 857 965
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>					
<i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i>					
- intérêts	1 127	2 588	2 378	5 346	9 406
<i>Revenus des titres OPCVM</i>					
- Dividendes	208 632	208 632	450 951	450 951	450 951
TOTAL	5 532 924	10 429 003	5 493 064	10 404 681	20 572 991

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01.04.2017 au 30.06.2017 à D : 1.856.620 , contre D : 1.803.198 pour la période du 01.04.2016 au 30.06.2016 et représente le montant des intérêts courus au titre du deuxième trimestre 2017 sur les dépôts et les certificats de dépôt et se détaille ainsi :

	Du 01/04/2017 au 30/06/2017	Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Du 01/04/2016 au 30/06/2016	Du 01/01/2016 au 30/06/2016	Année 2016
Intérêts des certificats de dépôt	964 013	1 988 451	1 195 536	2 262 897	5 099 554
Intérêts des dépôts à vue	44 561	643 399	330 956	937 356	1 284 112
Intérêts des dépôts à terme	848 046	1 665 211	276 706	390 655	1 620 793
TOTAL	1 856 620	4 297 061	1 803 198	3 590 908	8 004 458

Note 12 : Intérêts des mises en pensions

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04 au 30.06.2017 à D : 13.379 contre un solde nul pour la même période de l'exercice 2016 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mises en pensions.

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04 au 30.06.2017 à D : 1.716.011, contre D : 1.746.808 pour la même période de l'exercice 2016 et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du deuxième trimestre 2017.

	Du 01/04/2017 au 30/06/2017	Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Du 01/04/2016 au 30/06/2016	Du 01/01/2016 au 30/06/2016	Année 2016
Rémunération du gestionnaire	1 716 011	3 427 462	1 746 808	3 472 862	7 116 171
TOTAL	1 716 011	3 427 462	1 746 808	3 472 862	7 116 171

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01.04.2017 au 30.06.2017 à D : 167.941 contre D : 168.850 pour la même période de l'exercice 2016 et se détaillent comme suit :

	Du 01/04/2017 au 30/06/2017	Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Du 01/04/2016 au 30/06/2016	Du 01/01/2016 au 30/06/2016	Année 2016
Redevance CMF	145 425	290 463	148 034	294 310	603 065
TCL	20 593	51 826	19 876	36 857	74 662
Autres	1 923	14 373	940	1 631	6 905
TOTAL	167 941	356 662	168 850	332 798	684 633

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la "TUNISIE SICAV" est confiée à la société "TUNISIE VALEURS". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

"AMEN BANK" , assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

TUNISIE VALEURS et AMEN BANK assurent la distribution des titres de TUNISIE SICAV. La commission de distribution revenant à AMEN BANK est supportée par le gestionnaire.

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2017

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » au 30 juin 2017 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 juin 2017, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de **1 959 837** dinars et un résultat net de la période **128 856** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » au 30 Juin 2017, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n°5 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 1 041 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Au 30 juin 2017, l'abonnement de ladite contribution conjoncturelle s'élève à 502 DT.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant cette observation.

Tunis, 27 juillet 2017

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN
Arrêté au 30/06/2017 en (DT)

	Libellé	Note	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
	<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 550 719,389	1 659 257,728	1 636 997,101
	a- Actions et droits rattachés		1 550 719,389	1 659 257,728	1 636 997,101
	b- Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000	0,000
	c- Titres OPCVM		0,000	0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	408 555,900	471 703,556	421 872,105
	a- Placements monétaires		194 228,224	0,000	190 614,322
	b- Disponibilités		214 327,676	471 703,556	231 257,783
AC3	Créances d'exploitations	3.3	561,674	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		1 959 836,963	2 130 961,284	2 058 869,206
	<u>PASSIF</u>		<u>25 901,409</u>	<u>56 784,513</u>	<u>28 098,355</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.4	11 585,437	39 711,996	7 245,759
PA 2	Autres créditeurs divers	3.5	14 315,972	17 072,517	20 852,596
	<u>ACTIF NET</u>		<u>1 933 935,554</u>	<u>2 074 176,771</u>	<u>2 030 770,851</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.6	1 925 122,467	2 066 710,601	2 015 001,842
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.7	<u>8 813,087</u>	<u>7 466,170</u>	<u>15 769,009</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		17,111	4,239	4,194
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		8 795,976	7 461,931	15 764,815
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 959 836,963	2 130 961,284	2 058 869,206

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 30/06/2017 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
PR 1	Revenus du portefeuille-titres	3.1	<u>33 248,630</u>	<u>33 248,630</u>	<u>31 550,140</u>	<u>31 550,140</u>	<u>68 584,680</u>
	Dividendes		33 248,630	33 248,630	31 550,140	31 550,140	68 584,680
PR 2	Revenus des placements monétaires	3.2	<u>1 838,090</u>	<u>3 613,902</u>	<u>370,494</u>	<u>3 392,168</u>	<u>3 489,626</u>
	Total des revenus des placements		<u>35 086,720</u>	<u>36 862,532</u>	<u>31 920,634</u>	<u>34 942,308</u>	<u>72 074,306</u>
CH 1	Charges de gestion des placements	3.8	<u>-6 657,163</u>	<u>-13 719,884</u>	<u>-7 563,989</u>	<u>-15 880,491</u>	<u>-30 417,634</u>
	Revenu net des placements		<u>28 429,557</u>	<u>23 142,648</u>	<u>24 356,645</u>	<u>19 061,817</u>	<u>41 656,672</u>
CH 2	Autres charges	3.9	-8 449,911	-16 036,665	-7 246,827	-13 802,825	-27 770,156
	Résultat d'exploitation		<u>19 979,646</u>	<u>7 105,983</u>	<u>17 109,818</u>	<u>5 258,992</u>	<u>13 886,516</u>
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation		1 690,223	1 689,993	1 487,956	2 202,939	1 878,299
	Sommes distribuables de la période		<u>21 669,869</u>	<u>8 795,976</u>	<u>18 597,774</u>	<u>7 461,931</u>	<u>15 764,815</u>
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-1 690,223	-1 689,993	-1 487,956	-2 202,939	-1 878,299
	Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres		130 391,304	173 090,107	205 484,185	295 208,973	279 819,709
	Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres		-20 862,811	-25 599,419	-166 203,397	-166 351,555	-178 345,358
	Frais de négociation de titres		-652,159	-799,974	-2 301,122	-3 821,455	-6 067,347
	Résultat net de la période		<u>128 855,980</u>	<u>153 796,697</u>	<u>54 089,484</u>	<u>130 294,955</u>	<u>109 293,520</u>

VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 30/06/2017 en (DT)

Libellé	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>128 855,980</u>	<u>153 796,697</u>	<u>54 089,484</u>	<u>130 294,955</u>	<u>109 293,520</u>
a- Résultat d'exploitation	19 979,646	7 105,983	17 109,818	5 258,992	13 886,516
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	130 391,304	173 090,107	205 484,185	295 208,973	279 819,709
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-20 862,811	-25 599,419	-166 203,397	-166 351,555	-178 345,358
d- Frais de négociation de titre	-652,159	-799,974	-2 301,122	-3 821,455	-6 067,347
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>-14 098,196</u>	<u>-14 098,196</u>	<u>-9 510,269</u>	<u>-9 510,269</u>	<u>-9 510,269</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-236 616,404</u>	<u>-236 533,798</u>	<u>-191 836,920</u>	<u>-661 550,980</u>	<u>-683 955,465</u>
a- Souscriptions	0,000	82,606	0,000	0,000	0,000
- Capital	0,000	100,000	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	-17,817	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	0,423	0,000	0,000	0,000
b- Rachats	236 616,404	236 616,404	191 836,920	661 550,980	683 955,465
- Capital	273 700,000	273 700,000	225 100,000	780 100,000	806 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-37 047,728	-37 047,728	-31 839,418	-118 403,789	-122 523,989
- Régularisation des sommes distribuables	-35,868	-35,868	-1 423,662	-145,231	179,454
VARIATION DE L'ACTIF NET	-121 858,620	-96 835,297	-147 257,705	-540 766,294	-584 172,214
AN4-Actif Net					
a- En début de période	2 055 794,174	2 030 770,851	2 221 434,476	2 614 943,065	2 614 943,065
b- En fin de période	1 933 935,554	1 933 935,554	2 074 176,771	2 074 176,771	2 030 770,851
AN5-Nombre d'actions					
a- En début de période	24 157	24 156	26 669	32 219	32 219
b- En fin de période	21 420	21 420	24 418	24 418	24 156
VALEUR LIQUIDATIVE	90,286	90,286	84,944	84,944	84,069
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	27,51%	16,48%	9,69%	10,26%	4,03%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30-06-2017

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 30-06-2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30-06-2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30/06/2017 d'actions. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	% l'Actif
<u>Action et droits rattachés</u>		<u>1 577 301,087</u>	<u>1 550 719,389</u>	<u>79,12%</u>
ADWYA	19 758	113 860,443	110 842,380	5,66%
ATL	36 837	115 303,990	106 127,397	5,42%
ATTIJARI BANK	5 640	146 751,600	189 955,200	9,69%
BIAT	1 700	107 512,197	177 449,400	9,05%
CARTHAGE CEMENT	65 000	194 160,802	158 470,000	8,09%
CELLCOM	4 812	37 720,249	14 787,276	0,75%
MONOPRIX	15 000	235 768,815	142 260,000	7,26%
SAH	9 321	109 233,360	141 278,397	7,21%
SFBT	9 735	177 537,436	189 997,995	9,69%
SOTUVER	33 999	175 771,988	158 299,344	8,08%
TPR	24 000	99 704,227	73 560,000	3,75%
UIB	4 000	63 975,980	87 692,000	4,47%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>Revenus des Actions</u>	<u>33 248,630</u>	<u>33 248,630</u>	<u>31 550,140</u>	<u>31 550,140</u>	<u>68 584,680</u>
TOTAL	33 248,630	33 248,630	31 550,140	31 550,140	68 584,680

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2017 à 408 555,900 DT et s'analyse comme suit :

		30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	194 228,224	0,000	190 614,322	9,91%
Disponibilités		214 327,676	471 703,556	231 257,783	10,94%
Total		408 555,900	471 703,556	421 872,105	20,85%

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2017	% de l'Actif
BTCT 02-01-2018	200	27/12/2016	190 516,864	194 228,224	9,91%
Total placement BTCT			190 516,864	194 228,224	9,91%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Intérêts des bons de trésor à court terme	1 838,090	3 613,902	370,494	3 392,168	3 489,626
TOTAL	1 838,090	3 613,902	370,494	3 392,168	3 489,626

3.3 – Créances d'exploitations:

	Libelle	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
AC 3	<u>Créances d'exploitations</u>	<u>561,674</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
	Dividendes à recevoir	561,674	0,000	0,000

3.4 – Opérateurs créditeurs:

	Libelle	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>11 585,437</u>	<u>39 711,996</u>	<u>7 245,759</u>
	Frais de gestionnaire	1 902,047	2 161,640	2 065,438
	Frais de dépositaire	980,192	4 073,192	516,431
	Frais de distributeurs	8 703,198	33 477,164	4 663,890

3.5 – Autres créditeurs divers:

	Libelle	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
PA 2	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>14 315,972</u>	<u>17 072,517</u>	<u>20 852,596</u>
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	753,611	2 400,000	3 067,418
	Redevance CMF	155,881	172,602	172,176
	Contribution conjoncturelle 7.5%	502,060	0,000	0,000
	Charges à payer sur l'exercice encours	12 904,420	14 499,915	17 613,002

3.6 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2016</u>	
* Montant en nominal	2 415 600
* Nombre de titres	24 156
* Nombre d'actionnaires	97
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	100
* Nombre de titres émis	1
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	273 700
* Nombre de titres rachetés	2 737
<u>Capital au 30/06/2017</u>	
* Montant en nominal	2 142 000
* Nombre de titres	21 420
* Nombre d'actionnaires	87

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2017 au 30/06/2017 s'élève à -96 835,297 dinars.

Le nombre de titres d'UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV au 30/06/2017 est de 21 420 contre 24 156 au 31/12/2016.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2016</u>	<u>2 015 001,842</u>	<u>2 015 001,842</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>100,000</u>	<u>100,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-273 700,000</u>	<u>-273 700,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>183 720,625</u>	<u>192 533,712</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	173 090,107	173 090,107
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-25 599,419	-25 599,419
- Frais de négociation de titres	-799,974	-799,974
- Régularisation des sommes non distribuables	37 029,911	37 029,911
- Sommes distribuables		8 813,087
<u>Montant fin de période au 30/06/2017</u>	<u>1 925 122,467</u>	<u>1 933 935,554</u>

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30/06/2017 s'élèvent à 8 813,087 DT contre 7 466,170 DT au 30/06/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Somme distribuables des exercices antérieurs	17,111	4,239	4,194
Résultat d'exploitation	7 105,983	5 258,992	13 886,516
Régularisation du résultat d'exploitation	1 689,993	2 202,939	1 878,299
Total	8 813,087	7 466,170	15 769,009

3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
CH 1 Charges de gestion des placements	6 657,163	13 719,884	7 563,989	15 880,491	30 417,634
Rémunération du gestionnaire	1 902,047	3 919,968	2 161,140	4 537,280	8 690,752
Rémunération du dépositaire	475,515	980,000	540,287	1 134,329	2 172,701
Rémunération des distributeurs	4 279,601	8 819,916	4 862,562	10 208,882	19 554,181

3.9 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
CH 2 Autres charges	8 449,911	16 036,665	7 246,827	13 802,825	27 770,156
Redevance CMF	475,515	980,000	540,287	1 134,329	2 172,701
Services bancaires et assimilés	784,668	784,668	744,584	744,584	1 618,599
Contribution conjoncturelle 7.5%	266,721	502,060	0,000	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	6 923,007	13 769,937	5 961,956	11 923,912	23 978,856

L'abonnement des charges budgétisées ce détaille comme suit :

<u>Libellé</u>	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période Du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Abonnement des charges budgétisées	<u>6 923,007</u>	<u>13 769,937</u>	<u>5 961,956</u>	<u>11 923,912</u>	<u>23 978,856</u>
Taxes (*)	70,549	140,322	-155,653	-311,307	-626,035
Frais bancaires	26,034	51,781	28,103	56,206	113,030
Publication BO CMF	399,901	795,408	472,753	945,505	1 901,400
Honoraires CAC	1 675,522	3 332,632	1 670,819	3 341,639	6 720,000
Frais AGO et publications	990,945	1 971,001	563,447	1 126,894	2 266,172
Jetons de Présence	2 991,781	5 950,685	2 983,606	5 967,213	12 000,000
Alpha mena	768,264	1 528,086	497,268	994,536	2 000,000
Autres (*)	0,011	0,022	-98,387	-196,774	-395,711

(*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

* la gestion du portefeuille de la SICAV,

* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,

* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

5. AUTRES INFORMATIONS

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 1 041 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Au 30 juin 2017, l'abonnement de ladite contribution conjoncturelle s'élève à 502,060 DT.